



**AUTONOMIE
PROFESSIONNELLE**

Autonomes dans la pratique et dans les principes

DANS CE NUMÉRO

- ▷ L'autonomie professionnelle : gage de qualité de l'enseignement
- ▷ Délimiter le « carré de sable » de l'autonomie professionnelle
- ▷ Comprendre l'écologisation des campus comme un droit
- ▷ Des toilettes et des droits





Ce numéro des Carnets est consacré à la question de l'autonomie professionnelle, l'une des composantes essentielles de la profession enseignante qui concerne directement le travail de nos membres, de la maternelle à l'université. Dès la création de la FNEQ, à la fin des années 1960, les premières revendications des professeurs laïques visaient précisément cet enjeu : « les professeurs [...] estiment que leur droit de participer à l'élaboration des politiques pédagogiques, c'est-à-dire professionnelles, est un droit indéniable qu'on doit inscrire dans une convention collective de travail ». Cinquante-quatre ans ont passé, on peut dire que les problèmes ne sont toujours pas réglés!

Si le sujet s'impose aujourd'hui dans l'actualité, c'est que les attaques à l'égard de l'autonomie professionnelle semblent se multiplier depuis quelque temps et que l'on sent monter, chez les autorités de tout acabit, une volonté de contrôle sur le corps enseignant. Des exemples? Au primaire et au secondaire, les réformes Roberge et Drainville ont, coup sur coup, introduit dans la *Loi sur l'instruction publique* des mesures contraignantes à l'égard du développement professionnel. Dans les cégeps et dans les universités, la liberté académique a bien souvent l'apparence d'un miroir aux alouettes, malgré son inscription formelle dans les conventions collectives et dans une loi. Partout, on déplore une centralisation du pouvoir et le recours accru au droit de gérance.

Pourtant, les enseignantes et les enseignants jouent un rôle essentiel dans le système éducatif québécois et leur autonomie professionnelle est un élément clé pour assurer la qualité de la formation. Le jugement et l'expertise ne se limitent pas aux choix de méthodes, d'outils et d'ouvrages, ils impliquent une réflexion beaucoup plus vaste sur le rôle social des personnes enseignantes ainsi que sur les valeurs et les objectifs des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

En toute solidarité !

Caroline Quesnel

Caroline Quesnel
PRÉSIDENTE



Des universitaires participent à un cours de mathématique à l'UQAC

Sommaire

- 4-5** L'autonomie professionnelle : gage de qualité de l'enseignement
- 6** Reconnaissance de l'autonomie professionnelle à la TÉLUQ : petit paragraphe, grosse avancée
- 7** Délimiter le « carré de sable » de l'autonomie professionnelle au Collège de Montréal
- 8** Le département, village gaulois de l'autonomie au collégial
- 9-11** Échos des regroupements
- 12-13** Comprendre l'écologisation des campus comme un droit fondamental à la santé sur le lieu de travail
- 14** Des toilettes et des droits
- 15** 12^e Conférence de l'IE sur l'enseignement post-secondaire, l'enseignement supérieur et la recherche

CARNETS est une publication de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec.

La FNEEQ-CSN représente près de 35 000 membres dans les cégeps, les établissements d'enseignement privés et les universités. Au Québec, elle est l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur.

FNEEQ-CSN

1601, avenue De Lorimier
Montréal, (QC) H2K 4M5

Téléphone : 514 598-2241 / 1 877 312-2241

fneeq.reception@csn.qc.ca

www.fneeq.qc.ca



Coordination

Martin Robert

Collaborations

Katherine Collin, Ann Comtois, Stéphane Daniau, Christine Gauthier, Benoit Lacoursière, Léandre Lapointe, Sylvain Larose, Ricardo Penafiel, Isabelle Pontbriand, Caroline Quesnel, Yves de Repentigny, Martin Robert

Conception

Martin Robert et Marie-Pier Dalpé

Impression

Imprimerie CSN

Tirage

650 exemplaires

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives du Canada

ISBN : 978-2-923606-71-2

L'autonomie professionnelle : gage de qualité de l'enseignement

Par Ann Comtois, Stéphane Daniau, Sylvain Larose, Ricardo Peñafiel et Isabelle Pontbriand
MEMBRES DU COMITÉ ÉCOLE ET SOCIÉTÉ DE LA FNEEQ-CSN

Plus que jamais, la profession enseignante subit de multiples pressions qui tentent de la transformer. Pensons notamment à l'appel au virage numérique en éducation (enseignement à distance, intelligence artificielle) ou encore à l'application indifférenciée de la Conception universelle des apprentissages (CUA). Dans ce contexte, quelle place reste-t-il pour l'autonomie professionnelle des enseignantes et des enseignants ? Le comité école et société de la FNEEQ nourrit actuellement sa réflexion sur cet enjeu central pour l'avenir de la profession.

Le prochain rapport du comité école et société, présentement en cours de rédaction¹, s'intéresse à la diversité des profils étudiants. Ce rapport constitue en fait le deuxième volet du dossier sur l'[Augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants en situation de handicap, diversification des profils étudiants et impacts sur la tâche enseignante](#) adopté en mai 2022. Déjà, nos recherches préparatoires nous amènent à constater que, même si l'État et les gestionnaires de l'éducation soutiennent plusieurs mesures intéressantes visant à favoriser l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) des groupes marginalisés, ça se gâte quand vient le temps de cibler les groupes à qui des mesures sont destinées et, plus encore, quand les gestionnaires veulent imposer certaines approches pédagogiques, restreignant, par le fait même, l'autonomie professionnelle du personnel enseignant.

Pourtant, la différenciation pédagogique repose principalement sur les savoirs et les compétences des enseignant-es, qui sont des spécialistes à la fois d'une discipline, ou d'une ou

quelques matières, de même que de l'enseignement de ces savoirs et compétences, et ce, du préscolaire à l'université. Cette autonomie professionnelle des enseignant-es est notamment reconnue à l'article 19 de la [Loi sur l'instruction publique](#) (LIP) pour le préscolaire, le primaire et le secondaire; dans la [convention collective des cégeps FNEEQ](#), notamment dans les tâches dévolues aux départements (article 4-1.05) et, depuis la convention 2021-2023, dans l'Annexe relative à la liberté académique. Elle est aussi reconnue, dans les universités, par la [Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire](#).

Or l'actuel projet de loi 23 du ministre Drainville vise notamment un recul majeur quant à cette autonomie des enseignant-es du préscolaire au secondaire ([Comité école et société FNEEQ-CSN, mai 2023](#)). Du côté des cégeps et des universités, notre récente analyse détaillée du [Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026](#) (PARES) et du [Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026](#) (PASME)

démontre à nouveau des velléités de prise de contrôle des enseignant-es par l'imposition de « pratiques pédagogiques à fort impact » (PARES; ou à « impact élevé » selon la formulation de la Fédération des cégeps) et de « pratiques pédagogiques inclusives » ou Conception universelle des apprentissages (CUA; PASME), qui soulèvent pourtant plusieurs incohérences. Des pressions à l'intégration de l'intelligence artificielle (IA) en enseignement tendent également vers un fractionnement de la tâche puisque, selon nos décideurs, les enseignant-es pourraient ainsi être « libéré-es » par l'IA des « fastidieuses » tâches de préparation et de correction, cela leur permettant de se consacrer principalement à l'encadrement de leurs élèves et étudiant-es, plus particulièrement des « élèves à besoins particuliers », les enseignant-es prenant même en charge les mesures d'accommodements par l'adoption de pratiques dites « universelles ». Ajoutons à cela un peu d'enseignement à distance asynchrone et on voit ainsi se profiler une économie de ressources financières sur le dos d'un personnel enseignant déjà à bout de souffle.



Marie-Josée Bourget est chargée de cours à l'Université du Québec en Outaouais

Une vision « rentable » de l'éducation

Cette façon de voir l'éducation va de pair avec le mode de gouvernance imposé petit à petit depuis la fin des années 1990, soit la Nouvelle gestion publique (NGP), reconnue pour sa gestion axée sur les résultats (GAR), fer de lance de l'« économie du savoir » qui fait de l'enseignement un produit à vendre sur le grand marché international de l'éducation. Ce mode de gestion qui provient de l'entreprise privée mise principalement sur la « performance » des réseaux de l'éducation et instaure une imputabilité des gestionnaires qui les somme d'exercer leur « leadership pédagogique », façon plus « soft » de parler d'un contrôle de plus en plus serré de l'enseignement. Le PL 23 ainsi que l'imposition de « pratiques à impact élevé » et de la CUA poussent cette logique à un degré qui tombe actuellement dans la démesure, mettant en péril à la fois l'intégrité de la profession enseignante et la qualité des conditions d'apprentissage des élèves et des étudiant-es.

En effet, une telle approche envisage la qualité de l'enseignement d'un point de vue normatif, ce qui donne des aberrations du genre de ce que la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) appelle « l'assurance qualité ». Selon cette vision, la qualité de l'enseignement n'est plus envisagée en termes de rigueur académique, mais en termes de conformité et de performance (GAR) d'un système de gestion encadré par une importante reddition de comptes. Ainsi, les collèges doivent se donner des mécanismes d'assurance qualité, et si ces mécanismes permettent d'atteindre les objectifs visés (peu importe la pertinence ou la qualité de ces objectifs), cela atteste de la qualité... de quoi exactement ?

Puisque l'enseignement implique des interactions humaines qui ne cadrent pas du tout avec « l'efficacité » attendue d'une chaîne de montage, les enseignant-es ne peuvent être réduits à des exécutants qui appliquent des normes. Ces professionnel-les de l'enseignement sont en constant contact avec leurs élèves ou étudiant-es, analysent leur contexte, s'adaptent aux besoins

divers à partir de leur expertise et savent comment se renouveler en fonction de ces besoins. Leur jugement professionnel, individuel et collectif (travail en départements, en comités de programmes, en collégialité) constitue ce qui garantit réellement la qualité de l'enseignement.

Le Premier ministre passe son temps à dire qu'il veut développer la fierté des Québécois. Il serait temps qu'il soit fier des enseignant-es du Québec et qu'il assume un rôle d'employeur modèle en leur donnant les moyens d'être... autonomes !

¹ Un rapport d'étape sera déposé au prochain conseil fédéral (du 31 janvier au 2 février 2024). Ce rapport d'étape présentera principalement une mise en contexte assez étoffée pour permettre de dégager des orientations prometteuses pour une inclusion porteuse de justice sociale.



Reconnaissance de l'autonomie professionnelle à la TÉLUQ : petit paragraphe, grosse avancée

Nathalie Ebnoether

PRÉSIDENTE DU SYNDICAT DES TUTEURS ET DES TUTRICES DE LA TÉLÉ-UNIVERSITÉ-CSN

PAR MARTIN ROBERT

Elle n'est pas passée comme une lettre à la poste, la recommandation du Syndicat des tuteurs et des tutrices de la télé-université (STTTU-CSN), mais la reconnaissance de l'autonomie professionnelle des personnes tutrices est désormais enchâssée et écrite noir sur blanc dans la nouvelle politique sur la liberté académique de l'établissement.

Il a fallu argumenter ferme et surtout déboulonner plusieurs idées préconçues concernant le travail des tuteurs et tutrices. Plusieurs personnes siégeant au comité universitaire formé pour rédiger la politique exigée par la loi du gouvernement du Québec (PL-32) étaient réfractaires à l'intégrer et d'avis qu'elle ne concernait pas les membres du STTTU-CSN. C'est comme si les tuteurs et les tutrices ne disposaient d'aucune liberté académique ni d'autonomie professionnelle et étaient carrément inféodés aux professeurs réguliers.

« Ça a été comme une gifle, l'attitude de ces personnes a fouetté le moral des troupes », confirme Nathalie Ebnoether, présidente du syndicat. En collaboration avec la FNEEQ, l'enjeu a été présenté en assemblée générale. L'Assemblée a unanimement mandaté la présidence afin qu'elle se batte pour intégrer cet article sur l'autonomie. « Nous avons fait un blitz. Un escadron a téléphoné à chaque membre du syndicat pour inciter à voter en faveur de notre recommandation, particulièrement en parlant de l'importance du paragraphe sur l'autonomie professionnelle. Ils ont voté massivement. »

Plus que la liberté académique, la reconnaissance

Si l'autonomie professionnelle fait partie de la liberté académique, l'article 5.2 pour lequel s'est battu le syndicat spécifie

nommément que l'université « reconnaît l'autonomie professionnelle dont bénéficie chaque groupe d'enseignants (professeur.es, personnes tutrices et chargé.es d'encadrement) ». C'est une véritable victoire syndicale à l'Université TÉLUQ. « On donne le ton d'un changement de culture organisationnelle concernant l'enseignement. C'est majeur pour nous. Parce qu'à la TÉLUQ, seuls les profs avaient la prétention de faire de l'enseignement. » Pour convaincre les membres du comité, la présidente du syndicat a cité une myriade de situations soulignant l'absurdité de ne pas reconnaître l'enseignement donné par les tuteurs et les tutrices.

Dans les faits, étant donné la nature du lien individuel avec l'étudiante ou l'étudiant à l'écran ou par téléphone, la personne tutrice élabore les exemples pédagogiques pour illustrer les concepts et rétroagit pour favoriser la réussite. La reconnaissance de l'autonomie professionnelle est donc indispensable pour bonifier la relation pédagogique et sanctionner la réussite.

En fait, Nathalie Ebnoether l'admet sans détour, depuis l'adoption de cet article, tout ce qu'elle entreprend comme présidente de son syndicat est teinté par cette reconnaissance importante. « C'est une protection du rôle d'enseignant.e des tuteurs et tutrices. »

D'ailleurs, malgré l'adoption toute récente de la politique sur la liberté académique de l'Université TÉLUQ, concrètement, l'article 5.2 sert déjà à défendre les intérêts des personnes tutrices. Par exemple, concernant l'enjeu du plagiat et de l'intelligence artificielle, l'Université vient de se doter d'un logiciel de détection à utiliser selon « le bon jugement ». Le STTTU-CSN est d'avis que ce critère « du bon jugement » en appelle clairement à l'autonomie professionnelle de ses membres. C'est dire que la direction ou un prof ne pourrait plus imposer aux tuteurs et tutrices d'utiliser ou non le logiciel. C'est tout un gain pour l'autonomie professionnelle et la liberté académique des personnes tutrices de la TÉLUQ.



Délimiter le « carré de sable » de l'autonomie professionnelle au Collège de Montréal

Valérie Baldacchino et Marie-Noël Lanthier

VICE-PRÉSIDENTE ET PRÉSIDENTE DU SYNDICAT DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU COLLÈGE DE MONTRÉAL – CSN

PAR MARTIN ROBERT

C'est avec le sourire aux lèvres que Marie-Noël Lanthier et Valérie Baldacchino respectivement présidente et vice-présidente du Syndicat des enseignantes et enseignants du Collège de Montréal – CSN discutent des gains obtenus en matière d'autonomie professionnelle, depuis la signature de la nouvelle convention collective, en juin dernier. Ce sentiment de victoire tient à l'article 1.19 qui définit les contours de cette autonomie.

« **U**ne modalité d'intervention pédagogique réfère aux outils pédagogiques, incluant les outils pédagogiques numériques, et aux instruments d'évaluation ainsi qu'à la démarche appropriée pour la préparation et la présentation des cours, l'accompagnement et l'évaluation des élèves dans le respect des programmes et des lois. – Article 1.19 »

« Ça veut dire qu'on a la liberté de choisir les évaluations qu'on veut. On n'est plus obligé d'utiliser les outils numériques qu'on nous imposait ou de faire de l'enseignement à distance, sans être consulté. On n'est plus tenu de faire la même chose que notre collègue qui enseigne le même cours, au même niveau », explique Valérie Baldacchino. « Aussi, on gère désormais l'accompagnement des élèves selon nos critères et selon le moment le plus stratégique pour le bien de l'élève. Ce sont des gains immenses », rajoute sa collègue Marie-Noël Lanthier.

Cesser de s'adapter à la saveur du mois

En effet, il faut contextualiser. Avant cette disposition conventionnée, la centaine d'enseignantes et d'enseignants du Collège devait appliquer les demandes de l'employeur sans avoir voix au chapitre, parce que ce dernier invoquait

son droit de gérance et la politique locale d'évaluation des apprentissages (PLÉA). « On était très bons pour appliquer la dernière mode en éducation, selon la direction du vent et la direction en place. On était pas mal girouette », ironise Valérie Baldacchino. Par exemple, d'un côté, les demandes légitimes pour différencier l'enseignement afin de s'adapter à l'unicité des élèves étaient pressantes, mais de l'autre, la direction imposait des solutions mur à mur. Par définition, la saveur du mois passe vite. Les personnes enseignantes avaient donc soif d'autonomie professionnelle et d'une reconnaissance de leur compétence... plutôt que de se voir imposer les tendances du moment.

Bien que cet article ne soit en vigueur que depuis juin, on sent déjà ses effets positifs au Collège. Le travail en équipe a été consolidé par les idées nouvelles exprimées par des collègues qui se sentaient moins libres auparavant, sachant que la direction en menait très large en uniformisant ses directives. Les personnes enseignantes se nourrissent entre-elles pour développer des stratégies d'évaluation et de transmission des connaissances et pour développer de nouveaux projets. L'entraide entre collègues se trouve renforcée et permet une meilleure capacité d'adaptation à la réalité vécue dans chaque classe.

Marie-Noël Lanthier confirme que la clarté de l'Article 1.19 est bénéfique. « Le carré de sable de l'autonomie professionnelle des personnes enseignantes est mieux délimité. On ne se chicane plus à répétition sur cet enjeu avec la direction, ce qui a réglé nombre de griefs. C'est bon pour le climat de travail ».

Ironiquement, la clause pour laquelle les membres du syndicat ont dû se mobiliser jusqu'en fin de négociation est gagnante pour toutes les parties, au bénéfice des élèves. L'idée n'est pas de brandir l'autonomie professionnelle pour s'isoler dans son coin. Au contraire, on assiste à la levée d'un carcan. Assez pour expliquer le sourire des enseignantes Lanthier et Baldacchino.



Le département, village gaulois de l'autonomie au collégial

Gabriel Bouchard
PROFESSEUR DE LITTÉRATURE AU CÉGEP GARNEAU

PAR MARTIN ROBERT

Il existe un avant et un après la réforme de 1993 de la ministre de l'Enseignement supérieur de l'époque, Lucienne Robillard. Depuis ce temps, l'autonomie professionnelle des profs de cégeps s'érode en accéléré. C'est le constat documenté par le professeur Gabriel Bouchard du Cégep Garneau.

Si le modèle collégial a été créé, dans les années 60, dans un esprit démocratique pour que les gens qui exercent le travail aient voix au chapitre dans les décisions, désormais, les directions d'établissement sont plus puissantes parce que le ministère leur a cédé une partie de ses pouvoirs. Le professeur Bouchard rappelle l'époque révolue à laquelle ses collègues avaient directement accès au ministère de l'Enseignement supérieur (MES). « Avant, on avait des comités nationaux disciplinaires. Les profs allaient discuter avec le ministère. Maintenant, le MES procède par appels de candidatures de personnes qu'il considère "spécialistes". S'y expriment des interlocuteurs qui parlent pourtant en leur nom personnel, sans avoir le mandat de représenter leur équipe. Pour les profs, c'est une perte d'influence », constate-t-il.

Même recul en ce qui a trait à la représentativité des profs à la Commission des études, qui, en quelque sorte, a remplacé la Commission pédagogique, dans laquelle le personnel enseignant avait une plus forte influence. La Commission des études créée par la réforme de 1993 partage le pouvoir entre les composantes des cégeps (profs, direction des études, responsables des programmes, personnes étudiantes et travailleurs professionnels).

Actuellement, tout est à négocier à la pièce, localement, dans chaque cégep. Même si la Commission pédagogique existe toujours dans le libellé de la convention collective, l'analyse

de Gabriel Bouchard est sans équivoque : le modèle collégial d'origine offrait assurément un meilleur rapport de force aux enseignantes et aux enseignants.

Les risques d'une « autonomie de contrebande »

C'est dans ce contexte détérioré en matière d'autonomie professionnelle, où les directions des études multiplient les embauches de personnel adjoint pour contrôler l'enseignement et suggérer-amicalement-du-soutien-aux-profs, que les départements sont devenus des remparts. Gabriel Bouchard précise à juste titre que « l'expertise disciplinaire et pédagogique, c'est nous qui l'avons. Alors, au niveau départemental, je vois mal comment une personne adjointe à la direction des études pourrait imposer ses vues à des experts de leur domaine. Il faut quand même rester vigilant et garder la tête froide pour demeurer le maître à bord dans sa classe. »

Autrement, sans respect de l'autonomie professionnelle des départements, se profileraient plusieurs écueils pour les directions collégiales. D'abord, elles risqueraient de provoquer une démotivation généralisée des profs, alors que la profession enseignante est souvent attaquée et peu valorisée dans la société. Dans un contexte de pénurie, des profs expérimentés ou de nouvelles recrues pourraient choisir d'œuvrer au privé pour disposer de plus d'autonomie.

Aussi, se pointe un véritable danger que des profs fassent les choses en douce par la bande parce que les méthodes qu'on leur demande d'enseigner sont inapplicables. À titre d'exemple, on assiste à un renforcement des prescriptions sur ce que doit contenir en détail un plan de cours afin d'éliminer tout élément de surprise et éviter de provoquer de l'anxiété chez les personnes étudiantes. Cependant, prévoir tout au quart de tour peut aussi être source d'angoisse, sans tenir compte de la dynamique du groupe. « Je préfère la discussion ouverte avec la direction à une "autonomie de contrebande" telle que décrite par le sociologue Philippe Perrenoud. »

Négos du secteur public : votes de grève historiques

Par Yves de Repentigny

VICE-PRÉSIDENT RESPONSABLE DU REGROUPEMENT CÉGEP



Sans surprise, vu le contexte, la négociation du secteur public a encore occupé une place prépondérante dans les travaux du regroupement cégep depuis la rentrée d'août 2023.

Ainsi, étant donné l'absence de progrès notable aux tables de

négociation – malgré une certaine accélération du rythme des discussions après l'été – et le peu d'importance accordée aux préoccupations syndicales par le gouvernement, toutes les composantes du Front commun (Confédération des syndicats nationaux, Centrale des syndicats du Québec, Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux) se sont dotées, à la suite d'une consultation des assemblées générales (qui l'ont adopté à 95 %, un taux d'appui historique), d'un mandat de débrayage pouvant aller jusqu'à la grève générale illimitée, des séquences plus courtes devant précéder celle-ci. Au moment de la rédaction de ce texte, seul l'arrêt de travail du 6 novembre avait été annoncé publiquement.

Par ailleurs, afin de rendre possible un atterrissage de ses pourparlers avec le Comité patronal de négociation des collèges (CPNC) d'ici les fêtes, l'Alliance des syndicats de professeures et professeurs de cégep (ASPPC), qui réunit le personnel enseignant du réseau collégial public affilié à la FNEEQ et à la Fédération de l'enseignement collégial (FEC-CSQ), a procédé, encore une fois après une consultation des assemblées générales, à la priorisation de ses revendications.

De son côté, le CPNC, comme tous les autres comités patronaux de négociation, a lui aussi procédé à un élagage de ses demandes pour n'en garder qu'une poignée, et ce, afin de répondre à la commande que lui avait passée la présidente du Conseil du trésor, Sonia LeBel, qui voulait manifestement que les organisations syndicales agissent exactement de la

même façon. Bien que l'enseignement à distance asynchrone ne figure pas explicitement dans son nouveau dépôt, alors qu'on le trouvait au haut de sa liste de priorités encore tout récemment, il ne faut pas se leurrer : les directions de cégep comptent bien continuer de le développer et savent pertinemment que, quand une convention collective ne couvre pas explicitement un sujet, c'est le droit de gréance qui s'applique.

Autres dossiers

Le regroupement cégep continue de suivre attentivement l'évolution de deux chantiers créés dans le cadre du Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026. Premièrement, en ce qui concerne la maîtrise du français au collégial, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) a jusqu'ici simplement annoncé qu'il avait l'intention d'appliquer en priorité trois des 35 recommandations incluses dans le rapport que trois expertes lui ont remis en janvier 2022 (mais rendu public seulement à l'hiver 2023) : la bonification de l'offre de perfectionnement en français pour le personnel enseignant, la révision des modalités d'application des cours de mise à niveau afin de mieux cibler les besoins de la population étudiante et l'intégration d'un plus grand nombre d'éléments relatifs à la maîtrise de la langue dans les plans de réussite. Ensuite, en ce qui a trait aux cours « défis » (premiers cours de philosophie et de français, langue et littérature), le rapport que devait remettre un comité (formé en partie d'enseignantes et d'enseignants des disciplines concernées) au MES au plus tard le 30 juin dernier n'a toujours pas été rendu disponible.

La révision des DEC d'Inhalothérapie et de Soins infirmiers demeure elle aussi d'intérêt pour le regroupement. Relativement au second programme, mentionnons que Sonia LeBel a placé l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec sous haute surveillance en raison de sa gestion douteuse du dossier des résultats désastreux à l'examen d'admission à la profession. La FNEEQ avait d'ailleurs réclamé la mise sous tutelle de l'Ordre au début du mois d'octobre.

Personnes chargées de cours universitaires : élan de solidarité intersyndicale

Par Christine Gauthier

VICE-PRÉSIDENTE RESPONSABLE DU REGROUPEMENT UNIVERSITÉ



Des membres du regroupement université réunis à Rouyn-Noranda pour célébrer les quarante ans du SCCCUQAT (16 novembre 2023).

L'année 2023 se termine comme elle a commencé pour le regroupement université : sous le signe de la solidarité intersyndicale ! De fait, les délégué-es des syndicats et l'équipe de la FNEEQ se sont déplacé-es en grand nombre à Rouyn-Noranda pour soutenir le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

(SCCCUQAT-CSN) dans sa négociation et, du même souffle, célébrer son 40e anniversaire avec ses membres. Cette solidarité à toute épreuve est le socle sur lequel nous pouvons continuer à faire progresser les conditions de travail des personnes chargées de cours de partout au Québec.

Don de soi et travail gratuit

Pour l'édition 2023, la *Journée nationale des chargés-es de cours* a été l'occasion de réfléchir au travail gratuit et au don de soi comme impératif de reconnaissance pour les personnes chargées de cours et tutrices. En raison de la relation contractuelle permanente et de la menace implicite d'être écarté-es à tout moment, les enseignant-es à contrat doivent redoubler de prudence, de réflexes protecteurs et de sueur au travail. Pour construire et garder leur place à l'université, pour espérer peut-être une position moins précaire, il faut toujours «faire plus» : corriger et recorriger chaque copie pour éviter toute plainte, montrer notre adhésion à la vocation universitaire et notre amour infini de la connaissance, bénévolement, et aussi, accepter sans broncher les modalités et les horaires de cours proposés. Le surtravail, omniprésent dans la culture universitaire, affecte bien sûr aussi les chargé-es de cours qui doivent être à la hauteur des injonctions à la performance et au dévouement sans fin qu'exigent la noblesse de ce milieu intellectuel et la quête de la connaissance.

Cette conférence en ligne du 22 novembre a été rendue possible grâce aux contributions de Charles Bosvieux-Onyekwelu

et de Marie-Pierre Boucher, aujourd'hui permanent-es, mais durablement marqué-es par la précarité vécue durant leur parcours.

Financement des universités : la ministre Déry sous la loupe

Après les consultations de juin dernier sur la révision du financement des universités, nous attendons de pied ferme les orientations qui seront proposées par la ministre de l'Enseignement supérieur, Pascale Déry, après sa sortie ratée en octobre dernier sur la hausse des droits de scolarité des étudiantes et étudiants canadiens et internationaux. Après des années de sous-financement de l'État et de déréglementation des droits de scolarité qui ont généré de profondes iniquités dans le financement des universités au Québec, les attentes sont grandes envers son gouvernement pour corriger la situation. Or, dans aucun scénario envisageable, le fait de hausser significativement les frais de scolarité des personnes étudiantes pour «réparer» le désengagement gouvernemental ne s'avère être une bonne idée.

Appui du regroupement de l'enseignement privé à la négo du secteur public

Par Léandre Lapointe

VICE-PRÉSIDENT RESPONSABLE DU REGROUPEMENT PRIVÉ



PHOTO: DOMINIC MORISSETTE

Réunis à Québec le 13 octobre dernier, les 46 syndicats membres du regroupement privé ont adopté unanimement une recommandation pour exprimer leur soutien à la négociation dans le secteur public. Cette déclaration souligne la détermination sans précédent du Front commun.

L'ensemble du regroupement privé reconnaît toute l'importance de la négociation du secteur public et des enjeux qui en découlent pour les travailleuses et travailleurs de l'éducation, notamment pour le regroupement privé. Les membres du regroupement sont ainsi invités à se joindre aux différentes actions de mobilisation en cours. Les syndicats du regroupement sont déterminés à contribuer à l'effort collectif visant à défendre les droits et les conditions d'emploi des travailleuses et travailleurs du secteur public.

Bienvenue au Syndicat des artisanes et artisans de Céramique-Poterie Bonsecours – CSN

Une étape importante a été franchie dans l'histoire du jeune syndicat représentant une dizaine d'employés du Centre de céramique Bonsecours, une école atelier qui est en partenariat avec le Cégep du Vieux Montréal. C'est le 17 octobre dernier, lors de la première assemblée générale du syndicat, que les membres ont élu leur premier comité de négociation. La démarche de syndicalisation est le résultat des aspirations profondes des travailleuses et travailleurs, qui ont choisi de se syndiquer pour de nombreuses raisons fondamentales. La pérennité de l'école est un enjeu central qui motive en partie cette initiative. Alors que le Centre de Céramique Bonsecours planifie une restructuration importante, les travailleuses et travailleurs souhaitent participer activement à ces changements. Ils aspirent à faire partie du processus décisionnel pour contribuer à façonner l'avenir et le succès de leur l'école.

Grève historique au Collège Regina Assumpta



Deuxième journée de grève au Collège Regina Assumpta (le 24 octobre 2023)

Pour la première fois en près de soixante-dix ans d'existence de l'établissement, les enseignantes et enseignants du Collège Regina Assumpta ont décidé de déclencher une grève en réponse à la fermeture de la direction à la table de négociation. Malgré une quinzaine de séances de négociation, dont trois en conciliation, la direction de l'établissement n'a proposé aucune réponse satisfaisante aux demandes importantes et légitimes de l'ensemble des membres du syndicat.

Les principales demandes des enseignants incluent la réduction du nombre maximal d'élèves par classe au premier cycle,

une augmentation du nombre de congés de maladie, la définition de règles pour l'enseignement à distance et des changements technologiques négociés conjointement avec le syndicat ainsi que l'ouverture d'un local dédié aux élèves ayant des besoins particuliers. Après près de trois journées de grève, au moment d'écrire ces lignes, le syndicat vient tout juste de se doter d'un nouveau mandat de grève de 5 journées supplémentaires, avec un appui sans équivoque de 94 %, lors d'une assemblée générale formée de plus de 90 % des membres présents. Ce message fort doit être entendu par la direction du collège. Solidarité!



Campus du cégep de Saint-Laurent

Comprendre l'écologisation des campus comme un droit fondamental à la santé sur le lieu de travail

Par Katherine Collin

PROFESSEURE AU COLLÈGE VANIER, MEMBRE DU COMITÉ ENVIRONNEMENT DE LA FNEEQ-CSN

Poussés par un sentiment d'urgence à atténuer la crise climatique actuelle, nombre de nos campus travaillent activement à devenir plus verts et plus respectueux de l'environnement. Les enseignant-es travaillent sans relâche (et de manière créative) pour intégrer la sensibilisation au climat dans les programmes scolaires, et certains de nos établissements d'enseignement se sont engagés à devenir neutres en carbone, en calculant leur empreinte carbone et en encourageant les étudiant-es à devenir écologiquement responsables en gardant à l'esprit notre avenir collectif.

Et si nous commençons à comprendre ce mouvement de verdissement de nos campus (UNESCO, 2017) non seulement comme une réponse éthique, responsable et proactive à l'effondrement écologique imminent — en d'autres termes, une nécessité pour les lieux de

travail de demain —, mais aussi, peut-être plus dans l'immédiat, comme un droit fondamental à la santé pour les lieux de travail d'aujourd'hui ? Et si nous exigeons de nos campus qu'ils s'engagent dans des pratiques écoresponsables, en gardant à l'esprit nos propres intérêts en matière de santé ?

Apprécier les bienfaits des espaces verts des campus pour la santé

À un niveau simple et littéral, rendre nos campus plus écologiques (l'écologisation) consiste à valoriser nos espaces verts, aussi petits soient-ils, en leur accordant des avantages directs pour la santé. De nombreuses recherches mettent en évidence la corrélation entre l'accès de base aux espaces verts et l'amélioration de la santé. Nous savons que l'exposition à la nature a des effets bénéfiques

directs sur la santé générale, la santé cardiovasculaire, la santé mentale et même la vue (van den Bosch et coll., 2017 ; Dadvand et coll., 2017). Mais plus spécifiquement, il a été démontré que l'accès à des espaces verts sur le lieu de travail réduisait le stress lié au travail et augmentait la capacité d'attention (Gritzka et coll., 2020 ; Korpela et coll., 2015, 2017).

Cet accès à la nature au travail — « interventions basées sur la nature » — peut prendre diverses formes sur le campus : activité physique dans un cadre naturel à l'extérieur, horticulture sur le campus ou simple observation de la nature, ainsi que des « activités favorisant la nature », telles les pauses d'appréciation de la nature de 15 à 20 minutes, qui offrent les réductions les plus statistiquement significatives de l'anxiété (Gritzka et coll., 2020 ; Largo-Wight et coll., 2017).

Puisqu'il est démontré qu'une exposition de 120 minutes à la nature est considérée comme le minimum hebdomadaire pour obtenir des effets bénéfiques sur la santé (White et coll., 2019), les espaces verts de nos campus offrent un moyen pratique et direct d'améliorer notre bien-être mental et physique. Dans cette optique, les administrations devraient donner la priorité aux espaces verts de nos campus en tant que ressource de santé proactive pour les employé-es, veiller à ce qu'ils soient gérés comme des sites accessibles et enrichis pour les « pauses nature », et fournir aux employé-es le temps dont ils ont besoin pour s'engager dans de telles activités.

Gérer les terrains et les espaces verts du campus pour promouvoir des pratiques saines

L'agencement et la conception des terrains de nos campus peuvent en outre influencer sur nos comportements et refléter nos priorités en matière de santé. Aujourd'hui, un grand nombre de nos campus sont dominés par de vastes terrains de stationnement qui favorisent la conduite en solitaire au détriment des

transports actifs et des transports en commun.

Les études sont claires, même si elles sont parfois désagréables : la conduite excessive est tout simplement mauvaise pour la santé. Plus nous conduisons, plus nous sommes susceptibles de fumer, de manquer d'activité physique, de dormir peu, d'être obèses et d'être en mauvaise santé physique et mentale (Ding et coll., 2014). À l'inverse, nous savons que des espaces plus verts favorisent l'activité physique, en particulier dans les environnements urbains (J. F. Sallis et coll., 2016 ; Zhang et coll., 2019 ; Vich et coll., 2019).

De la même manière que les institutions ont mis en place des mesures sanitaires proactives dans les espaces physiques — par exemple, en limitant la consommation de tabac à des distances déterminées des entrées —, les campus pourraient reconsidérer leur promotion tacite de la conduite en solo en tenant compte de considérations sanitaires. Dans cette optique, la réduction du stationnement au profit de l'augmentation des espaces verts peut être considérée non seulement comme un moyen de réduire l'empreinte carbone

des institutions, mais aussi, tout à fait directement, comme un moyen vital de protéger notre santé.

Des effets plus importants sur la santé grâce à l'écologisation des campus

Nous savons que la chaleur extrême est un problème de santé majeur au Canada et que « l'effet d'îlot de chaleur urbain est [a] un facteur connu pour amplifier les impacts sur la santé des épisodes de chaleur extrême » ; ainsi, dans de nombreuses régions du Canada, le nombre annuel de jours de canicule devrait doubler en raison du changement climatique (Casati et coll., cité dans Tam 2020). ; Sanllovente et coll., 2023).

En fin de compte, la pression que nous exerçons sur nos employeurs pour qu'ils écologisent nos campus ne devrait pas être motivée par un sentiment lointain de bien-être futur, mais plutôt par nos droits immédiats à un lieu de travail sain et sûr qui améliore de manière proactive, plutôt que de diminuer, notre santé mentale et physique ici et maintenant.

Concours

10 000 bonnes raisons d'apprendre à se connaître

À gagner

4 x 10 000 \$

beneva

Nous avons tant à offrir, et vous avez tout à gagner. Demandez une soumission auto, habitation ou véhicules de loisirs.

Participez maintenant!

gagnez.beneva.ca/fneeq

Détails et règlements disponibles au gagnez.beneva.ca/fneeq. Le concours se termine le 10 janvier 2024. Le prix à tirer est l'un des quatre (4) chèques d'une valeur de 10 000 \$. Aucun achat requis. Le gagnant devra répondre à une question d'habileté mathématique. © Beneva inc. 2023 ¹⁰⁰ Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.

Des toilettes et des droits

Par Yves de Repentigny

ÉLU RESPONSABLE DU COMITÉ DIVERSITÉ SEXUELLE ET PLURALITÉ DES GENRES

Il a beaucoup été question des droits des minorités sexuelles et de genre dans l'actualité récemment. Ainsi, le ministre de l'Éducation du Québec, Bernard Drainville, a cru bon, le 12 septembre dernier, de s'opposer à la conversion – pour des raisons qui n'avaient par ailleurs rien à voir avec les réalités des personnes LGBTQ+ – d'installations sanitaires genrées en toilettes mixtes dans une école secondaire d'Abitibi.

On peut également penser à la tenue, dans plusieurs villes canadiennes, à l'initiative du groupe « 1 Million March 4 Children », de manifestations contre l'enseignement de « l'idéologie de genre » dans les écoles primaires trahissant une grande méconnaissance des programmes scolaires d'éducation sexuelle. Enfin, rappelons la ridicule controverse entourant la lecture de contes par des drag-queens dans des bibliothèques publiques.

Le moment semble donc propice au comité fédéral Diversité sexuelle et pluralité des genres pour rappeler que les gens désirant en savoir davantage sur les bonnes pratiques recommandées dans les écoles et établissements d'enseignement supérieur peuvent consulter les guides suivants, élaborés par la *Table nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie dans les réseaux de l'éducation*, à laquelle siègent un grand nombre d'organisations syndicales (dont la FNEEQ-CSN), patronales et étudiantes, mais également les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ainsi que le Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie (qui relève de la ministre de la Condition féminine) :

[Mesures de soutien et d'inclusion des personnes trans et des personnes non binaires en milieu de travail](#)

[Mesures d'ouverture et de soutien envers les jeunes trans et les jeunes non binaires](#)



À titre d'exemple, le second guide recommande de « [p] ermettre au jeune trans ou au jeune non binaire d'utiliser les toilettes, les vestiaires et les résidences dans lesquels il se sent le plus à l'aise, et ce, quel que soit le sexe qui lui a été assigné à la naissance ». On peut aussi y lire ceci : *Un des gestes simples qui peut être actualisé à court terme serait de transformer les cabinets de toilettes uniques déjà existants dans l'établissement en toilettes neutres.*

Par ailleurs, en 2021, le ministère de l'Éducation a publié « [Pour une meilleure prise en compte de la diversité sexuelle et de genre – Guide à l'intention des milieux scolaires](#) », dont le contenu s'avère fort similaire à celui du deuxième document mentionné ci-dessus. Toujours en ce qui concerne les cabinets d'aisances, voici ce qu'il préconise : « prévoir des lieux d'intimité neutres permettant le libre choix des élèves et du personnel ».

Il s'agit d'excellentes lectures, que nous suggérons à M. Drainville afin qu'il connaisse les positions de son propre ministère dans ce type de dossier !

12^e Conférence de l'IE sur l'enseignement post-secondaire, l'enseignement supérieur et la recherche

Par Benoît Lacoursière et Caroline Quesnel
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET TRÉSORIER
ET PRÉSIDENTE DE LA FNEEQ-CSN

Depuis 2000, la FNEEQ est membre de l'Internationale de l'Éducation (IE), une organisation qui regroupe près de 400 syndicats enseignants représentant 32 millions de membres dans 178 pays et territoires.

Notre fédération s'intéresse particulièrement aux dossiers de l'IE sur l'enseignement supérieur. À cet égard, Caroline Quesnel et Benoît Lacoursière ont assisté, du 24 au 26 octobre à Mexico, à la 12^e Conférence de l'IE sous le thème de « La force du public ! Promouvoir l'enseignement post-secondaire, l'enseignement supérieur et la recherche pour le bien commun ». a précarité au collégial et à l'université. Voilà une problématique majeure sur laquelle la FNEEQ a braqué les projecteurs durant le 90^e congrès de l'ACFAS à la mi-mai.

La conférence a donné lieu à des échanges constructifs et stimulants sur plusieurs thèmes, notamment le financement public, les stratégies pour renforcer l'action syndicale, la liberté académique ou l'accès au savoir. Caroline Quesnel a d'ailleurs pu présenter les travaux de la FNEEQ sur l'intelligence artificielle dans le cadre d'un panel portant sur le travail académique à l'ère numérique.

Dans le cadre de leurs travaux, les délégué-es ont adopté [une déclaration](#) ayant pour titre « La force du public ! Promouvoir l'enseignement post-secondaire, l'enseignement supérieur et la recherche pour le bien commun ». Rédigée dans un souci de concision et de rassemblement, cette déclaration rappelle trois principes défendus par les syndicats affiliés à l'IE, à savoir 1) que l'accès à l'enseignement supérieur est un droit humain sous la responsabilité de l'État ; 2) que le financement public est nécessaire pour combattre les inégalités d'accès et 3) que



Benoît Lacoursière et Caroline Quesnel avec le secrétaire général de l'Internationale de l'éducation, David Edwards (25 octobre 2023)

la qualité de l'enseignement est directement liée à des conditions d'emploi et de travail de qualité.

La déclaration rappelle par ailleurs que le rôle de l'enseignement supérieur va au-delà de la préparation au marché du travail. Elle énonce aussi que les frais de scolarité menacent grandement l'accès à l'enseignement supérieur, particulièrement pour les groupes victimes de discrimination ou économiquement marginalisés. Elle dénonce par ailleurs la tendance croissante à la privatisation et à la marchandisation de l'enseignement supérieur, notamment en raison du recours aux industries des technologies, dont certaines menacent plusieurs emplois. Les délégué-es réuni-es s'inquiètent aussi des atteintes à la liberté académique et de l'augmentation des charges de travail. La lutte contre la précarité d'emploi est aussi identifiée dans le texte de la déclaration finale.

C'est principalement dans trois ateliers linguistiques distincts (anglais, espagnol et français) que le travail sur le texte de la déclaration s'est effectué. La délégation de la FNEEQ a pu ainsi contribuer activement à faire reconnaître la nécessité d'un financement public « prévisible, récurrent et inconditionnel » dans la conclusion de cette déclaration. Cette déclaration incite donc les organisations à l'action sur les plans international, national et local.



Valérie, chargée de cours depuis quatre ans

LA MOITIÉ DES COURS UNIVERSITAIRES, ON S'EN CHARGE!

JOURNÉE NATIONALE DES
CHARGÉES ET CHARGÉS DE COURS
22 NOVEMBRE 2023